

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250521-DEL_2025_047-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 21 mai 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_047</p> <p>OBJET : CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT A L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE MOBILITÉ PERMANENTS</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Ont donné pouvoir Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Fatiha BOUZAGHAR) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)</p>
	<p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Contenu :

La présente délibération a pour objectif la signature de la convention entre le SIEL Territoire d'Énergie Loire, Saint Étienne Métropole et la commune de Rive-de-Gier concernant le déploiement d'un dispositif de comptage mobilité permanent (vélos) sur le territoire de la commune, par son installation sur les supports d'éclairage public d'équipements.

Elle détermine les modalités techniques et financières relatives à la pose, au raccordement, à la maintenance et à l'exploitation de ces équipements et fixe les responsabilités qui en découlent pour la commune. Elle définit également les modalités financières y afférentes.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contenu de la convention pour le raccordement à l'éclairage public de dispositifs de comptage mobilité permanents;
- autoriser M. le Maire ou son représentant légal, à signer ladite convention.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE